



HORIZON MARITIME



Echos sur la rade

*Lettre d'information n°6
Novembre 2020*

PORT DE LA DARSE / PORT DE LA SANTÉ
43° 42',0 N - 007° 18',6 E / 43° 42',2 N - 007° 18',7 E



Nouvel amarrage pour les magnifiques pointus de la Darse

ÉDITO

Une nouvelle tempête s'est abattue sur notre département. Alors que le haut-pays a été durement et irrémédiablement touché, nos ports départementaux ont été quelque peu épargnés. Malgré une houle et un vent puissants, affrontant les éléments déchaînés le 2 octobre, les agents portuaires ont pu mettre en sécurité plus d'une cinquantaine de navires. Ce premier signalement de l'automne doit nous éveiller collectivement et nous impose d'être particulièrement attentif à nos proches et à nos biens.

L'année 2020 aura été difficile pour tous. Heureusement, grâce au dynamisme du tissu associatif, des clubs nautiques et de l'équipe portuaire, la saison estivale fut des plus agréables et relativement active sur nos ports.

L'intersaison est actuellement l'occasion de mener de nombreux travaux de mise à niveau des infrastructures portuaires toujours dans l'objectif d'améliorer la qualité de service : réaménagement de l'aire de carénage nord et installation d'une nouvelle grue, remplacement et modernisation du ponton F... C'est aussi le temps de valoriser le patrimoine exceptionnel de nos ports par la mise en place d'un parcours présentant les bâtiments emblématiques et la valorisation des pointus.

Charles Ange Ginésy
Président du Département des Alpes-Maritimes



UNE JOURNÉE FACE AUX ÉLÉMENTS



Le 2 octobre 2020, la tempête Alex s'est abattue sur les Alpes-Maritimes, principalement sur le Haut-Pays. Toutefois, sous une pluie battante, des vents violents se sont levés et une houle importante a déferlé sur les ports de Villefranche. Les agents portuaires en charge du plan d'eau ont été particulièrement sollicités dès le début de matinée et jusque tard le soir pour réamarrer des navires, en déplacer d'autres pour les mettre à l'abri (notamment en évacuant du port de la Santé les bateaux les plus exposés). En tout, plus d'une cinquantaine d'embarcations ont bénéficié

d'une assistance. Ces actions ont permis qu'aucun incident grave ne soit à déplorer ni sur les navires ni sur les infrastructures portuaires.

Depuis, de nombreux objets flottants pénètrent régulièrement dans la rade et principalement vers le port de la Santé. Le port de la Darse, du fait de son exposition, est moins touché. Avec l'appui du Pélican déployé par le SIVOM de Villefranche-sur-Mer, de grands volumes de bois, tôles, plastiques ont déjà été extraits de la mer et évacués.



Vedette échouée aux Marinières

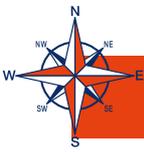


Bois flottant dans le port de la Santé

" Le monde aurait pu être simple comme le ciel et la mer. "

André Malraux





Rencontre avec les artisans de la Darse

Le 16 octobre, les professionnels de l'entretien et de la réparation navale présents sur le port de la Darse se sont retrouvés avec l'équipe de la régie des ports et en présence des représentants de l'INB et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) étant empêchée.

Il s'agissait de faire un point sur les activités des artisans, sur leurs souhaits de développement, de reconnaissance, de représentativité. La CCI et la CMA ont présenté l'appui et l'assistance qu'elles pouvaient proposer pour dynamiser la filière nautique sur le port de la Darse, ainsi que les outils numériques qui peuvent être mis en œuvre. Les échanges fructueux ont aussi permis de mettre au jour les avantages et les contraintes d'une implantation artisanale sur le port de la Darse et donc de définir les conditions d'amélioration de cette présence ainsi que les services que peut apporter la régie des ports.



Les usagers permanents se sont réunis le 1^{er} octobre

Xavier BECK, premier vice-président du Conseil départemental, président du conseil portuaire, a réuni le 1^{er} octobre le comité local des usagers permanents des ports (CLUPP). Sous le chapiteau de la citadelle, cette réunion a permis de faire le point sur l'année écoulée : activité du port, travaux en cours et programmés, budget et modifications du règlement intérieur. C'est aussi l'occasion d'échanges avec les plaisanciers. Alors qu'il se réunit réglementairement annuellement, il est proposé d'organiser dorénavant ce comité deux fois par an. Le prochain se tiendra au début du deuxième trimestre 2021.



MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE DES PORTS

Le 10 juillet, le conseil d'exploitation a adopté un règlement intérieur de la régie des ports entièrement réécrit pour plus de lisibilité. La commission permanente du Département des Alpes-Maritimes l'a également entériné.

Ce règlement intérieur organise la gestion du plan d'eau en tant que domaine public portuaire. Dès la reprise en régie de la gestion des ports, il était prévu qu'il soit revu à la lumière du retour d'expérience qui pourrait en être fait.

Les modifications majeures apportées :

- toilettage de la forme et mise en cohérence des définitions avec la réglementation (code des transports) et le règlement particulier de police portuaire du 18 novembre 2019 ;
- suppression de toutes les clauses particulières concernant les divers contrats, toutes reportées dans les fiches procédures dédiées ;
- suppression de toutes les clauses relevant de mesures de police édictées dans le règlement particulier de police portuaire ;
- suppression de toutes les clauses relevant du règlement particulier de police des aires de carénage annexé au règlement intérieur.

Les fiches procédures annexées au règlement sont aussi modifiées :

- toutes les références tarifaires sont supprimées, un renvoi au recueil des tarifs est prévu ;
- les fiches concernant les contrats sont réorganisées ainsi : généralités, procédure d'attribution, conditions particulières ;
- les obligations de sortie sont modifiées, assouplies et adaptées aux navires et aux usagers, en accord avec les présidents de club : +/- 10 m et suppression de la durée minimale de sortie ;
- renforcement des obligations de participation à des manifestations pour les contrats présentant des abattements conséquents en raison de leur nature ;
- suppression du quota de contrats annuels anciens et affirmation de la fin d'attribution de ce type de contrat, dont les tarifs ne sont pas conformes au code des transports.

Le nouveau règlement intérieur sera publié sur le site des ports départementaux dès sa mise en application (ports-villefranche.departement06.fr, espaces plaisanciers).



TRAVAUX DE MODERNISATION

1. Lancement des travaux de remplacement et modernisation du ponton F

Le ponton F est un ponton fixe reposant sur **11 appuis**. Il dispose également d'une partie flottante en extrémité. 39 navires, dont de grosses unités, y sont stationnés.

Les 11 appuis de la partie fixe sont constitués de coques béton (la pile) et de chevêtres (le support) en béton armé. Ce sont ces chevêtres qui présentent un état de dégradation avancé, ainsi que l'ossature métallique qui supporte le ponton.

Le coût total de ces travaux est arrêté à 380 000 € HT. Ils seront menés sous maîtrise d'ouvrage de la régie des ports par la Nouvelle Sirolaise de Construction et MSE Group.

Le planning prévoit un **démarrage des travaux le 7 décembre pour s'achever le 26 février 2021**.

LES TRAVAUX

Aussi les travaux suivants sont envisagés : reprise des appuis du ponton F fixe, remplacement du tablier du ponton, création d'un appui supplémentaire, selon l'ordre d'avancement suivant :

- dépose des équipements (échelles, mâts...) et des réseaux existants (bornes, câbles...);
- dépose des structures fixes à l'aide d'un atelier nautique ;
- assistance d'une équipe de scaphandriers ;

- démolition et reconstruction des chevêtres pour la nouvelle structure ;
- fourniture et pose des nouvelles structures fixes en aluminium ;
- fourniture et pose des nouvelles bornes de distribution ainsi que l'alimentation en eau et électricité ;
- fourniture et pose des nouveaux équipements (taquets, échelles, mâts de sécurités, numérotation).

Préalablement à ces travaux, le déplacement de tous les navires qui y sont amarrés a été nécessaire. Une solution individuelle a été proposée à chaque plaisancier concerné lors d'une réunion qui s'est tenue le 25 septembre dernier. L'ensemble des manutentions et déplacements imposés par ces travaux sont intégralement pris en charge opérationnellement et financièrement par la régie des ports.

Info (+)

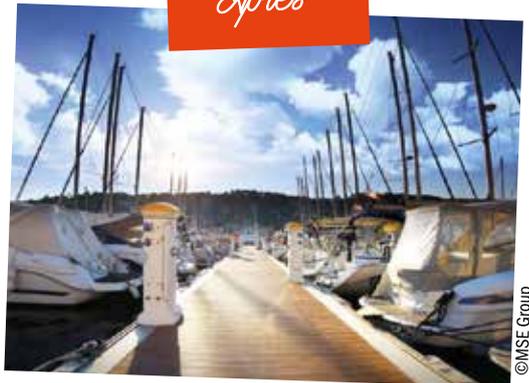
C'est la première phase d'un remplacement intégral de tous les pontons du port selon un programme pluriannuel en cours d'élaboration.

Avant



Chevêtre du ponton

Après



Futur Ponton F

2. Une aire de carénage entièrement remaniée



L'aire de carénage Nord, à l'entrée du port, très utilisée et appréciée par les particuliers, plaisanciers et les artisans présentait des défauts d'organisation qui ne la rendait pas pleinement opérationnelle : présence de divers édicules, points propres, candélabres...



Interview

Judicaël RIVIER sur le nouvel emplacement des compresseurs des plongeurs :

Pour Judicaël RIVIER, le gérant du club de plongée Rand'eau Evasion : *Que du bonheur ! Avec cette adaptation du local technique qui renferme notre compresseur, des centaines de manutentions sont dorénavant simplifiées. La sécurité est renforcée. Sur la saison, plusieurs centaines de bouteilles de plongée sont dorénavant plus accessibles et plus faciles à véhiculer jusqu'au semi-rigide du club. Merci pour tout !*

Un réaménagement complet a eu lieu du 7 septembre au 15 octobre. Il a permis de regrouper en un seul lieu clos les locaux mis à la disposition des clubs de plongée et les kayaks du Club de la Mer, éléments à proximité immédiat des lieux d'activité et de mise à l'eau. De la même manière, tous les bacs de collecte des déchets dangereux résultant de l'entretien des navires (huiles usagées, peintures...) ont été regroupés. Un local fermé permettant le stockage des bacs de collecte des emballages et des ordures ménagères a été construit, évitant de laisser les bacs continuellement sur la voie publique. Enfin, le réseau électrique et l'adduction en eau potable de l'aire ont été revus et les bornes de distribution repositionnées pour plus de commodité.

C'est donc une aire flambant neuve et pleinement opérationnelle depuis le 19 octobre qui est à la disposition de tous.



3. Une nouvelle grue !

Qui dit aire de carénage dit engins de manutention. Pour améliorer les conditions de grutage, gagner en efficacité, pallier l'indisponibilité de la grue actuelle vieillissante et pour permettre de maintenir un service de qualité, la régie des ports a fait l'acquisition d'une nouvelle grue. Elle est installée depuis le 19 octobre sur l'aire de carénage Nord. Principalement dédiée à la manutention des petites unités sur cette aire, elle viendra également en renfort de l'autre grue pour des manutentions plus complexes.

Les agents portuaires ont été formés à son utilisation le 29 septembre. Ainsi trois agents sont formés et autorisés à gruter. Avec l'appui de caleurs, ils interviennent pour mettre à terre en carénage, en hivernage ou sur remorque et remettre à l'eau de nombreux navires.

En 2019 :

742 manutentions effectuées sur 553 navires.

Depuis le début de cette année et jusqu'à la fin septembre 2020 :
400 mouvements effectués.



Infos pratiques

Comment faire gruter mon navire ?

Il suffit de se rendre à la capitainerie ou d'adresser un mail à portvillefranchedarse@departement06.fr en précisant les dimensions du navire, l'objet du grutage et les dates souhaitées (pas de réservation par téléphone). Les papiers du navire et un numéro de téléphone

devront être fournis. Un rendez-vous sera alors proposé puis confirmé quelques jours avant les opérations. La présence du propriétaire du navire gruté ou d'un mandataire dûment désigné est indispensable. Les tarifs de ces manutentions sont consultables sur le site des ports départementaux : ports-villefranche.departement06.fr



GILBERT PASQUI, UNE PASSION D'EXCEPTION

Gilbert PASQUI est une légende dans le monde de la restauration des grands voiliers de prestige. Ce magicien des bois précieux, basé dans les célèbres voûtes du port royal de la Darse, contribue, par son travail, au rayonnement mondial de l'artisanat villefranchois.

J'ai actuellement des voiliers rares en chantier avec notamment Apache, de 13 m 50 de long, construit en 1917, dont 7 mois de travail sont programmés. Mais également Irène VIII, construit en 1935, d'une longueur de 17 m, dont il faut entièrement changer la coque. Après le bas-mât de Moonbeam III, les deux mâts sont en projet pour la goélette de 25 m Orienda. Et pour finir un Riva à revoir entièrement dans mon chantier par mon équipe formée de passionnés comme moi. Je suis très fier d'apporter ma contribution culturelle à ces lieux. J'ai un carnet de commandes rempli sur plusieurs années.



DÉCOUVREZ LE PATRIMOINE HISTORIQUE DU PORT DE LA DARSE

Depuis de nombreuses années, le service du Patrimoine du Département des Alpes-Maritimes et plus particulièrement Jérôme BRACQ, avec l'aide de Mara DE CANDIDO et l'Association de sauvegarde du patrimoine maritime de Villefranche œuvrent pour mettre en valeur l'histoire passionnante du port royal de la Darse.

Outre les nombreuses publications de l'ASPMV, depuis le mois de septembre, des panneaux magnifiques se trouvent dorénavant présentés sur les lieux et les bâtiments emblématiques de la Darse. Un plan d'ensemble de ces présentations se trouve au niveau des barrières du parking de la Corderie. Ce panneau principal indique d'une façon précise la position géographique de ces indicateurs historiques d'une qualité exemplaire. Chaque panneau présente une reconstitution des bâtiments d'origine grâce au travail d'illustration de l'artiste Jean-Benoît HERON. Mais également un texte explicatif et un lien flashcode vers le site web des ports départementaux. Sur ce site web, le visiteur pourra recevoir d'avantage d'indications sur l'histoire des lieux. A découvrir sans modération et en famille bien entendu !



La petite histoire

Le port de la Darse est un témoin exceptionnel de l'histoire maritime de la maison royale de Savoie. Dès le milieu du XVI^e siècle, une première darse fut aménagée pour les galères du duc Emmanuel-Philibert, en lien avec l'édification du fort Saint-Elme, construit entre 1554 et 1570. Lorsque Victor-Amédée de Savoie devint roi de Sicile, en 1713, titre échangé avec celui de roi de Sardaigne en 1720, il fit réaliser ici, à partir de 1719, un arsenal et une darse pour sa flotte composée

Le bassin de radoub ou « forma delle galere »

Achévé vers 1730, et conçu à l'origine pour la construction et l'entretien des galères de la marine sarde, ce bassin porte d'ailleurs le nom, au XVIII^e siècle, de « forma delle galere ». Il mesure 62 mètres de long sur 12 mètres de large et était pourvu d'une toiture et d'une façade monumentale. Pour sa mise à sec, on eut d'abord recours à des batardeaux puis, au XIX^e siècle, au système du bateau-porte, de forme trapézoïdale, qui venait se positionner dans des rainures. L'eau était vidée grâce à une pompe à chapelet actionnée par des forçats. À son extrémité sud, le nez de la forme était taillé en gradins pour faciliter l'acheminement des pièces les plus lourdes et les plus volumineuses. C'est l'une des plus anciennes cales sèches au monde encore en service. Deux galères ont été assemblées ici, la Santa Barbara, en 1739, et la Capitana, l'année suivante. Vers 1850, la toiture et la façade de la forme des galères furent détruites pour pouvoir y faire rentrer des navires à vapeur. Sur la droite se trouve un bâtiment, parallèle au bassin ; c'est « l'atelier de la garniture », destiné à la mise en place des gréements.



de galères armées pour lutter contre les *barbaresques*. Après 1760, de nouveaux bâtiments et équipements apparurent sur le site actuel du port (une corderie et une caserne) et plus au sud (un chantier de construction), formant ainsi un vaste complexe militaire et naval ayant pour but de construire et d'entretenir des frégates que la marine sarde venait d'acquérir.



ÇA S'EST PASSÉ

Nathalie SIMON débarque à la Darse

L'animatrice Nathalie SIMON est venue à la Darse pour découvrir ces lieux chargés d'histoires maritimes et participer à la réalisation de l'émission *Chroniques méditerranéennes*, diffusée sur France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'occasion d'embarquer à bord de la célèbre Yole *Laïssa Ana* afin d'être initiée à toutes les manœuvres traditionnelles de ce navire exceptionnel de 11 m de long. Bravo à tous pour ces moments d'une rare convivialité.



Vingt-cinq habitables pour la régata en double du CVV

La régata en double organisée par le Club de la voile de Villefranche a connu, une fois encore, un beau succès.

Un spectacle magnifique entre Beaulieu et la rade de Villefranche avec vingt-cinq habitables toutes voiles au vent qui ont bénéficié de parfaites conditions météorologiques. Des équipages venus des quatre coins du département afin de participer à ce rendez-vous incontournable de l'automne. Félicitations au président Lionel Briand et à toute l'équipe dirigeante du CVV.

Club de la Mer et son concours de pêche

Il a été finalement organisé ce fameux concours de pêche pour les membres du Club de la Mer. 16 bateaux engagés dans cette confrontation amicale. Mais pour des raisons sanitaires, il n'y a pas eu de remise des prix ni d'apéritif d'honneur. Le président Lucien QUESSADA est très fier du nouvel emplacement des kayaks sur l'aire de carénage et des aménagements ultra-modernes réalisés au Club de la Mer.



Mise à l'eau de la maquette de pointu de l'ABPV

C'est le pointu d'Honoré VIAN, pêcheur professionnel, baptisé Quélifa, construit en 1950, qui a servi de modèle à cette miniature. Le grand-père de M. BERTON, alors président du Coucou-Club, a méticuleusement réalisé cette maquette en 1960.

Cette fidèle réplique a été offerte à l'ABPV et aux bons soins de Paul HENQUINEZ. Après la restauration électrique confiée à Michel ZAFRA, la mise à l'eau officielle s'est déroulée sur le slipway du chantier familial MASNATA. Cette association de passionnés présidée par Joël CARRILLO s'est engagée à la faire naviguer au cours de futures manifestations culturelles du club. Lors du lancement, on notait la présence de Mme PALANCA, la veuve du vice-président du Coucou-Club, de la marraine de Quélifa Mme BIGNON, fille de M. BERTON et de Mmes PORTES et BRAVETTI, conseillères municipales...



Bon vent Alexia Barrier !

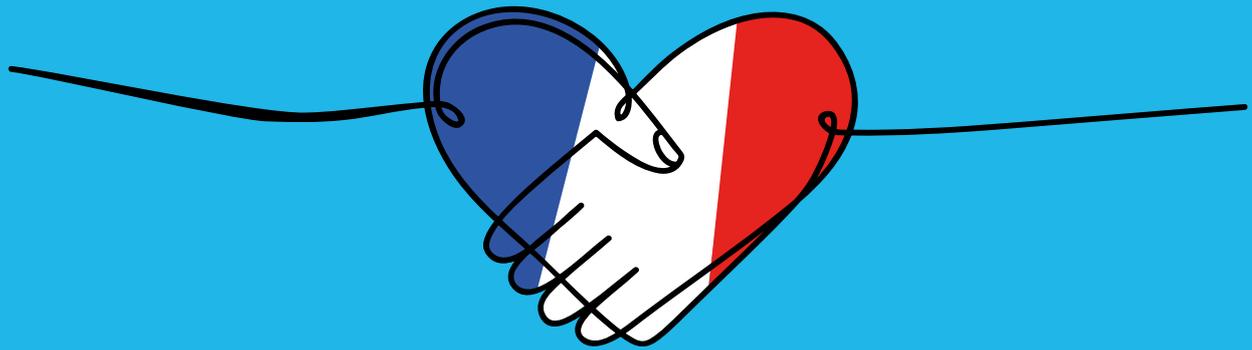
Le Département des Alpes-Maritimes, 1^{er} partenaire des champions azuréens, est fier d'apporter son soutien à Alexia BARRIER, ambassadrice des couleurs du 06 au Vendée Globe 2020.

Alexia a pris le départ des Sables-d'Olonnes, le dimanche 8 novembre, à bord de son Imoca *4myPlanet* pour son premier Vendée Globe. Une course en solitaire sans escale réunissant pour cette édition 2020 33 monocoques dont 6 femmes à la barre. Bon vent à tous !



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

APPEL À LA SOLIDARITÉ NATIONALE



Aidez les Vallées des Alpes-Maritimes à se reconstruire

Faites un don sur



departement06.fr

#TempeteAlex #Solidarité06

Contact

Service des ports : portvillefranchedarse@departement06.fr - Tel : 04 89 04 53 70 - www.ports-villefranche.departement06.fr

www.departement06.fr

 #AlpesMaritimes   DEPARTEMENT06

VOUS
AVANT
TOUT!